



Paris, le 11 mai 2018

M. Benjamin RAIGNEAU
 Directeur des Ressources Humaines
 du Groupe Public Ferroviaire SNCF
 2, place aux Etoiles
 CS 70001
 93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Les Organisations syndicales CGT-UNSA-CFDT vous ont déposé le 02 mai 2018 une demande de concertation immédiate portant sur les risques psycho-sociaux (RPS). La réunion de concertation qui s'est tenue le 04 mai n'a pas permis de dégager des points d'accord, ou de matérialiser quelque avancée que ce soit, quant aux points soulevés.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, les Organisations Syndicales CGT-UNSA-CFDT vous déposent un préavis de grève couvrant la période du jeudi 17 mai 2018 à 20h00 jusqu'au dimanche 20 mai 2018 à 07h55. Ce préavis est motivé par les sujets suivants :

- La tenue d'une Table Ronde sur les RPS à même de formuler des propositions de prévention dans le cadre des articles L-4121-1 et L-4121-2 du Code du Travail ;
- Que toutes les atteintes ou altérations de la santé, TS ou suicides liés aux RPS soient reconnus, selon les cas, en AT, en maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;
- Des redimensionnements à taille humaine des EIM en confiant des missions aux cheminots dans leur périmètre métier avec des perspectives à court ou moyen terme ;
- L'arrêt de la casse des collectifs de travail ;
- Les moyens de fonctionner pour les CHSCT, afin qu'ils puissent exercer correctement les missions qui leur incombent ;
- Un retour de la grille Q 54 en tendant à l'améliorer ;
- Que le RH 0970 soit réintroduit dans sa version antérieure en l'enrichissant.

Dans l'attente d'être reçus, et que de réelles négociations soient engagées sur ces points, nous vous prions d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN

UNSA

Roger DILLESEGER

CFDT

Didier AUBERT